

ANNEXE 8
Comptabilité d'analyse des coûts

APPENDICE 1

Principes généraux et nouveautés

La procédure CAC dans Chorus applicable au budget général

La procédure CAC dans Chorus applicable aux budgets annexes

Les acteurs

Évolutions récentes et nouveautés

APPENDICES 2 et 2 bis

**Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts »
pour le budget général et les budgets annexes**

APPENDICE 3

Précisions concernant les travaux CAC

APPENDICE 4

Ressources et contacts utiles

APPENDICE 1

Principes généraux et nouveautés

Au RAP 2017, la CAC regroupe, comme au RAP 2016, deux volets : un premier volet comprenant les données budgétaires de la LFI (crédits) et de l'exécution (dépenses), et un second volet pour les données issues de la comptabilité générale (coûts).

La simplification qui a été opérée au RAP 2016 sur le volet « coûts » se poursuit au RAP 2017 : seule une présentation des coûts directs est demandée. Il n'est plus nécessaire d'effectuer les déversements à ce stade. En revanche, le volet « dépenses » demeure présenté en « dépenses complètes » avec déversements.

I. La procédure CAC dans Chorus applicable au budget général

Le traitement des opérations relatives au budget général s'effectue dans CHORUS (paramétrage des déversements et calcul du montant des dépenses complètes). Le résultat de ces opérations est ensuite déversé dans Farandole (l'outil de consolidation budgétaire) via une interface quotidienne (flux FSO) le jour suivant les opérations.

Il est important de noter que les opérations de paramétrage et d'exécution dans Chorus sont à effectuer uniquement pour la production du volet « dépenses complètes ». Les données relatives au volet « coûts directs » seront incrémentées par la direction du budget directement dans Farandole.

Pour le volet « coûts », les commentaires sont à saisir manuellement par les ministères dans l'outil budgétaire Farandole.

II. La procédure CAC (hors Chorus) applicable aux budgets annexes

Ce dispositif concerne les programmes des seuls budgets annexes. À cet effet, le dossier CAC attendu comprend :

1. Les fiches de déversements ;
2. **Les données chiffrées de la CAC ainsi que les commentaires qui sont à saisir manuellement dans l'application budgétaire Farandole** par les responsables des budgets annexes, avec le soutien des comptables publics pour la partie « coûts », et devront donc faire l'objet d'une livraison de jetons selon le calendrier figurant en appendice 2-bis.

III. Les acteurs

Trois niveaux d'acteurs sont identifiés et interviennent dans le processus d'élaboration et de validation de la CAC :

1. Les gestionnaires produisent la CAC dans l'outil :

Garants de la modélisation des règles de déversements pour le volet « dépenses complètes », ils organisent les modalités, contenus et calendrier des échanges à mener au sein de leur ministère en vue de valider au RAP 2017, au travers du tableau des cycles des déversements (TDD), la reprise du modèle établi pour la LFI 2017 (responsables de programme/ CBCM). Ils interagissent de façon étroite avec les responsables de programme et

entretiennent un dialogue renforcé avec les SCBCM, qu'ils associent à la compréhension des actualisations réalisées.

Les gestionnaires CAC réalisent également la ventilation des articles 98 et 99 dans le module CO de Chorus. Cette opération, permettant l'alimentation du volet JPE et préalable à tout calcul de la CAC dans Chorus, impose une transcription dans le TDD en lien avec le gestionnaire budgétaire et les responsables de programmes concernés.

2. Les services du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) :

Le département du contrôle budgétaire – DCB – s'associe à la procédure le plus en amont possible. Il contribue ainsi à la validation interne des mises à jour des variables du modèle relatif au calcul des dépenses complètes et vérifie la conformité des paramétrages Chorus au regard du dossier CAC fourni par les ministères. **Seuls acteurs du contrôle à livrer les jetons Farandole du lot CAC à la direction du budget, ils sont localement garants de la cohérence des volets CAC et agissent comme premiers « valideurs » des résultats de la CAC.**

Au RAP, le département comptable ministériel – DCM – sécurise, en lien avec la DGFIP, le montant des coûts directs. Depuis 2014, les données nécessaires à la confection des RAP sont automatiquement déversées dans le module CO sous l'effet du « typage » en amont du plan comptable de l'État (PCE). Afin de vérifier le caractère complet des opérations comptables devant intégrer les coûts directs, **les DCM et la DGFIP s'assurent de l'exhaustivité des écritures prises en compte dans la CAC**, entre autres à travers l'analyse du journal des recopies, **et réintègrent les écritures manquantes** (écritures de neutralisation, écritures sans domaine fonctionnel, etc.).

Les DCM produisent par ailleurs les commentaires du volet « coûts directs » et les communiquent aux gestionnaires CAC pour saisie dans Farandole. Les situations particulières seront étudiées au cas par cas par le bureau de synthèse de la direction du budget en lien avec la DGFIP.

3. **La direction générale des finances publiques (DGFIP) est un contributeur important au RAP.** Responsable en amont de la recopie des données de comptabilité générale, elle assure les conditions de son exhaustivité à travers :
 - un paramétrage adapté des comptes PCE entrant dans le périmètre de la CAC dont elle communique l'état pour le millésime concerné ;
 - une validation des données comptables (coûts directs) issues de la recopie dans Chorus CO ;
 - une sensibilisation suffisante des DCM sur les pratiques comptables portant à conséquence et un copilotage avec la direction du budget des travaux des DCM au RAP 2017.

4. **La direction du budget pilote et consolide l'ensemble des travaux :** les bureaux sectoriels disposent à tout moment des informations tenues dans Chorus et valident la cohérence des RAP sur l'ensemble des volets présentés par programme à travers la relecture des commentaires. Le bureau de synthèse compétent pilote l'ensemble des travaux et valide la cohérence globale de la comptabilité d'analyse des coûts de l'État.

Chaque acteur doit respecter la procédure de validation mentionnée dans le « Guide de prise en main de la CAC dans Chorus » de septembre 2017 (Annexe 10.3 du guide).

Évolutions récentes

Les travaux relatifs à la simplification du processus d'élaboration de la CAC ont porté des évolutions qui sont reconduites pour les travaux aux RAP 2017 :

I. Positionnement du volet CAC du RAP au niveau de la mission avec une présentation des programmes et des actions permettant une meilleure lisibilité des résultats :

- **une note explicative** en en-tête ;
- **un premier histogramme** présente la **comparaison par action ou par programme, selon les ministères, des dépenses directes et des dépenses complètes**. Il est ainsi plus aisément visible quelle action ou quel programme de politique publique bénéficie des dépenses de soutien et/ou de services polyvalents ;
- **une zone de commentaire** intitulée « **Synthèse des résultats** » située sous cet histogramme ;
- **un second histogramme** présente la comparaison par action ou par programme des dépenses complètes issues de l'exécution 2017 et des crédits complets issus de la LFI 2017 ;
- **une zone de commentaire** intitulée « **Analyse des écarts entre dépenses complètes et crédits LFI complets** » située sous cet histogramme ;
- dans la partie « Dépenses complètes comparées aux crédits LFI complets », **un premier tableau détaille les dépenses complètes par action** incluant la ventilation des dépenses indirectes au sein des programmes et entre programmes ;
- **un second tableau** détaille la ventilation des crédits indirects vers les programmes bénéficiaires ou en provenance des programmes contributeurs **regroupés par mission**.

II. Mise à disposition d'un jeton Farandole propre pour le volet CAC dans le volet « mission », différencié de celui de la mission.

APPENDICE 2

Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts » - Budget général

La finalisation des documents budgétaires implique le **respect des dates butoirs de chaque étape** du calendrier présenté ci-après, ainsi que le respect de la date finale de livraison du lot CAC à la direction du budget, fixée **au plus tard le 21 mars 2018**.

Date limite	ETAPES	Livraisons FARANDOLE
Mardi 16 janvier, jeudi 18 janvier et vendredi 19 janvier 2018	Formation DB/AIFE des gestionnaires CAC	
Mercredi 24 janvier 2018	Communication par les ministères à la DB des décrets de transfert pris en compte en CAC	
Dans la nuit du mercredi 31 janvier au jeudi 1^{er} février 2018	1^{ère} recopie des données d'exécution de la comptabilité budgétaire (D98) dans le module CO de CHORUS – AIFE	
Vendredi 2 février 2018	Envoi par le programme P333 à chaque ministère et à la DB du TDD donnant la répartition des dépenses	
Mercredi 7 février 2018	Paramétrage dans CHORUS par les SPM des cycles émetteurs extérieurs du P333	
Vendredi 9 février 2018	Livraison aux DCB, aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB du dossier CAC par les ministères comprenant les fiches explicatives des déversements propres aux opérations du RAP et le tableau des déversements (TDD) provisoire mis à jour des décrets de transfert et des règles de ventilation des articles 98-99	
Dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 février 2018	2^{nde} recopie (clôture période 14) des données d'exécution de la comptabilité budgétaire (D98) dans le module CO de CHORUS – AIFE (Une 3^{ème} vérification sera à faire le lundi 26/02 au soir en fin de période 15)	
Vendredi 16 février 2018	- Exécution de la variante 98/99 sur la version DFM du gestionnaire - Communication aux DCB et à la DB de l'impression des cycles comprimés et de la valorisation des ratios pour validation en J+2	
Mardi 20 février 2018	Exécution par les ministères de la variante 98/99 en DE1 et DEF	
Mercredi 21 février 2018	Livraison des cycles extérieurs émetteurs dans CHORUS par les ministères émetteurs pour reprise par les ministères récepteurs	
Vendredi 23 février 2018	Livraison des TDD définitifs par les ministères aux DCB et à la DB pour validation	

Date limite	ETAPES	Livraisons FARANDOLE
Lundi 26 février 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution par les ministères récepteurs des variantes extérieures sur la version de travail du gestionnaire (DE1) - Communication de ces variantes aux DCB et à la DB pour validation en J+2 	
Dans la nuit du lundi 26 février au mardi 27 février 2018	Recopie des données d'exécution de la comptabilité générale (C98) dans le module CO de CHORUS – AIFE	
Mardi 27 février 2018	Transmission du journal de recopie par l'AIFE à la DGFIP	
Mardi 27 février (et au plus tard mercredi 28 février 2018)	Communication par la DB à la DGFIP des fichiers d'ajustement des coûts directs extraits <u>par programme</u> du module CO, découpés par périmètres ministériels	
Jeudi 1 ^{er} mars 2018	Exécution par les ministères récepteurs des variantes extérieures sur la version finale du gestionnaire (DEF)	
Jeudi 1 ^{er} mars 2018	Transmission aux DCM par la DGFIP des fichiers de recopie et des fichiers d'ajustement des coûts sur leur périmètre	
Mardi 6 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution par les ministères des variantes internes/externes sur la version de travail du gestionnaire (DE1) - Communication de ces variantes aux DCB et à la DB pour validation en J+2 	
Jeudi 8 mars 2018	Exécution par les ministères des variantes internes/externes sur la version finale du gestionnaire (DEF)	
Vendredi 11 mars 2018, avant midi	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation par la DGFIP des corrections à apporter aux coûts directs, notamment en provenance des DCM et des bureaux de la DGFIP (écritures manquantes sans domaine fonctionnel issues du journal de recopie, écritures de neutralisation et toute autre écriture en anomalie à réintégrer) - Communication à la DB des montants définitifs corrigés des coûts directs <u>par programme</u> pour saisie dans Farandole 	
Jeudi 15 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation par les ministères des commentaires dans Farandole pour le volet « dépenses complètes » - Finalisation par les DCM des commentaires sur les coûts directs et transmission aux ministères pour saisie dans Farandole 	
Vendredi 16 mars 2018	Livraison des commentaires par les ministères aux DCB des commentaires pour les deux volets « dépenses complètes » et « coûts directs »	Livraison du jeton CAC aux DCB
Mercredi 21 mars 2018	Livraison du jeton CAC par les DCB à la DB (bureaux sectoriels et bureau de synthèse)	Livraison du jeton CAC à la DB

APPENDICE 2 - bis

Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts » - Budgets annexes

Date limite	ETAPES	Livraisons FARANDOLE
Vendredi 9 février 2018	Livraison aux DCB, aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB du dossier CAC par les ministères comprenant : - Les fiches explicatives des déversements concernant la LFI 2018 et l'exécution 2018	
Jeudi 8 mars 2018	- Saisie dans Farandole des données relatives aux dépenses directes, dépenses indirectes (déversements) et dépenses complètes - Communication à la DB des coûts directs pour saisie dans Farandole	
Jeudi 15 mars 2018	Saisie des commentaires dans Farandole pour les deux volets « dépenses complètes » et « coûts directs »	
Vendredi 16 mars 2018	Livraison des commentaires par les ministères aux DCB	Livraison du jeton CAC aux DCB
Mercredi 21 mars 2018	Livraison du jeton CAC par les DCB à la DB	Livraison du jeton CAC à la DB

APPENDICE 3

Précisions concernant les travaux CAC

I. Le processus d'élaboration de la CAC dans Chorus

1. La reprise du modèle analytique CAC et de son paramétrage Chorus

Préalable à toute exécution dans Chorus, les gestionnaires produisent le tableau des cycles des déversements propre au RAP. Ce document reprend les règles de ventilation définies et paramétrées dans Chorus pour la LFI 2017 modifiées des éléments caractérisant l'exécution : format des codifications et des domaines fonctionnels, actualisation des montants des déversements extérieurs.

Un modèle de TDD ainsi qu'une fiche technique explicitant sa construction est disponible dans l'annexe 10.1 du « Guide de prise en main de la CAC dans Chorus » de septembre 2017. Il est par ailleurs accompagné du fichier de valorisation des ratios (valorisations définies pour chaque clé de répartition inscrite au modèle).

Le tableau des cycles des déversements inclut par ailleurs les règles relatives à la ventilation des articles 98-99 ainsi que les décrets de transfert pris en compte en CAC.

Points d'attention relatifs à l'actualisation du tableau des cycles des déversements au RAP

- **Le traitement des articles 98-99**

Les dépenses provisoirement imputées en gestion sur les articles 98 et 99 ont vocation en fin d'exercice à être réaffectées aux seules actions de politique publique.

La réimputation de ces dépenses obéit aux mêmes principes de ventilation que la CAC et s'effectue dans le module CAC de Chorus. L'opération est donc confiée aux gestionnaires CAC qui modélisent, paramètrent et exécutent en lien et pour le compte du gestionnaire des crédits, les règles de déversements utiles dans Chorus.

Les résultats de cette répartition alimentent, par voie d'échanges automatisés entre Chorus et Farandole, le volet JPE des RAP.

- **La gestion des déversements extérieurs**

Les déversements extérieurs au RAP concernent d'une part les déversements interministériels prévus en LFI, d'autre part les mouvements liés aux dépenses réalisées sur les crédits transférés en gestion (décrets de transfert).

⇒ *Cas du programme 333*

Le programme 333 « Fonctionnement des DDI et dépenses immobilières des services déconcentrés » créé en rattachement à la mission « Direction de l'action du gouvernement » et inscrit dans le périmètre ministériel des services du Premier ministre (SPM), mutualise, depuis le PLF 2011, une partie des moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Par conséquent, il dessert un certain nombre de programmes de politique publique. Son traitement en analyse des coûts, comme tout programme de soutien, permet de préciser la contribution aux différentes politiques publiques exécutées par les directions départementales interministérielles.

Les SPM communiquent, à travers le TDD notamment, les montants et les éléments méthodologiques utiles aux ministères bénéficiaires de la mutualisation (selon le calendrier en appendice 2, **au plus tard le vendredi 2 février 2018**).

⇒ *Cas des décrets de transfert*

Les dépenses sur décrets de transfert à considérer en CAC font l'objet d'accords entre ministères partenaires. A priori, la direction du budget exclura de la proposition d'intégration en CAC, les décrets dont le montant est inférieur à 1 M€ **Les ministères devront donc se rapprocher d'ici mi-janvier 2017 afin de se mettre d'accord sur les montants qui seront pris en compte (montants significatifs entrant dans le périmètre CAC) et devront faire un retour par mail à la direction du budget sur leurs accords au plus tard le 24 janvier 2018.** En cas de désaccord, la direction du budget arbitrera.

Dès lors, les ministères actualisent leur TDD et, le cas échéant, formulent une demande d'élargissement de leur périmètre d'habilitation Chorus afin de paramétrer les règles de répartition correspondantes dans l'outil.

En cas de prise en compte d'un décret de transfert, un commentaire précisant les montants retenus en CAC doit être apporté.

En conclusion, les travaux concernant le P333, tout comme les dépenses réalisées sur décrets de transfert en gestion, obéissent aux jalons CAC-CHORUS définis pour les déversements extérieurs.

2. Un cadencement strict des opérations dans Chorus

Le caractère transversal de la CAC dans Chorus induit une interdépendance permanente entre les productions ministérielles. Toute action d'un ministère dans l'application, impactant l'ensemble du dispositif, doit être coordonnée et synchronisée avec les calendriers des ministères impactés sous peine de blocage du processus global.

II. La restitution de l'analyse des résultats

1. Qualité de la restitution du volet « dépenses complètes »

Comme pour les exercices précédents, la qualité du dispositif reste conditionnée par la maîtrise méthodologique et opérationnelle du processus d'élaboration de l'analyse des coûts (cf. « Guide de prise en main de la CAC dans CHORUS » de septembre 2017).

Une attention particulière est demandée quant à l'amélioration de la qualité des commentaires concernant les résultats obtenus (1^{ère} zone de commentaire sous le 1^{er} histogramme) ainsi que sur la comparaison des crédits complets en LFI avec les dépenses complètes en exécution (2^{ème} histogramme).

2. Modification de la restitution du volet « coûts »

Comme au RAP 2016, seuls les coûts directs du programme seront présentés en comparaison des dépenses directes (sans déversement), avec présentation des données de l'année précédente.

Les commentaires devront être précis et synthétiques et se focaliser sur les principaux motifs justifiant l'écart entre dépenses directes et coûts directs au niveau du programme :

- **montant des dotations ou reprises de provisions/ charges à payer/ amortissements** en s'appuyant sur les restitutions préconisées par la DGFIP dans son guide ;
- **justification de ces montants** (par exemple, augmentation ou diminution des risques dont la nature doit être spécifiée/ opération patrimoniale – acquisition/cession, etc.) ;
- **explication de leur variation par rapport à l'année précédente.**

APPENDICE 4

Ressources et contacts utiles

• **Guide CAC-CHORUS** : « Guide de prise en main de la CAC dans Chorus » de septembre 2017 offrant un contenu détaillé des opérations à mener dans l'outil (également disponible sur Diapason).

• **Cahier pratique d'aide à l'élaboration du volet CAC des RAP** élaboré par la DGFIP.

Acteurs/coordonnées		Attributions
MINISTERES	Voir https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr/	<u>Conduite des travaux</u> : Tous : Actualisation des schémas, fiches explicatives des déversements, commentaires d'analyses, saisie dans Farandole (y compris des schémas de déversement) Budget général : production du TDD de la CAC dans CHORUS budget général Budgets annexes : production des matrices de déversements
<u>SCBCM</u> : ■ DCM	Voir https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr/	<u>Construction des coûts directs</u> : Validation des coûts directs en lien avec la DGFIP et la DB
■ DCB / DCM	Voir https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr/	<u>Validation des résultats</u> de l'analyse dans CHORUS pour le BG et validation dans Farandole du lot CAC pour BG et BA (Livraison des jetons Farandole)
<u>DGFIP /SCE</u> : Chargée de mission DGFIP	Francine PICHOT francine.pichot@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 69 97	Interlocuteur DGFIP
Bureau CE 1A Production et valorisation des comptes	Florence RENON florence-1.renon@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 35 56	Coordination des travaux des DCM sur la sécurisation des données comptables
Bureau CE 1B Réglementation Comptable	Nathalie CORRADI nathalie.corradi@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 33 96	Actualisation du guide de construction des coûts directs
Bureau CE 2A Dépenses de l'État, Rémunérations	Charles SIMONNET charles.simonnet@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 25 09	
<u>DB</u> : Bureaux sectoriels	cf. liste de rattachement des programmes (guide opérationnel)	Suivi et contrôle de cohérence globale des RAP Validation dans Farandole du lot CAC
Bureau de synthèse 2PERF	Mourad SAIDI mourad.saidi@finances.gouv.fr 01 53 18 65 29	Pilotage général des travaux Accompagnement des ministères et des SCBCM Appui aux bureaux sectoriels de la DB Arbitrages
AIFE Délégation aux Transformations Ministérielles	Laurent PORTEFAIX Laurent.portefaix@finances.gouv.fr	Assistance auprès de la DB